

| |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;">PROCÈS VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 MARS 2021</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

L'an deux mil vingt-et-un, le jeudi 4 mars 2021 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Étréchy, légalement convoqué le 25 février 2021, s'est réuni salle des Belles Filles, 22 avenue Foch à Étréchy, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien GARCIA.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. GARCIA, Mme BORDE, M. MARTIN, Mme LEFEBVRE, M. HASSAN, Mme BOURDIER, M. MILLEY, M. AUROUX, Mme VILLATTE, Mme FRANCOIS, M. AROKIASSAMY, M. DUPONT, Mme LAMARCHE, Mme SURIN, Mme CARRE, Mme FAUCON, M. PAGNAULT, M. KEITA, M. GUEDJ, M. ECHAROUX, Mme RICHARD, M. COLINET, Mme MOREAU, M. LECOCQ, Mme MEZAGUER et M. HELIE.

POUVOIRS :

| | | |
|-------------------------|---|--------------|
| M. JUARROS | à | Mme FRANCOIS |
| Mme CLAISSE | à | Mme VILLATTE |
| Mme BOULANGER DI LORETO | à | Mme MEZAGUER |

ABSENTS : M. JUARROS (à la délibération n°18/2021)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme VILLATTE

**N°22/2021 - MOTION PORTANT SOUTIEN A LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE
DANS SON ACTION CONTRE LE PROJET DE DEVERSEMENT DE TERRES DE
REMBLAIS ISSUES DES TRAVAUX DU GRAND PARIS ET MARQUANT
L'OPPOSITION DE LA COMMUNE AU DEVERSEMENT DE TERRES DE
REMBLAIS SUR LE TERRITOIRE DU SUD-ESSONNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que la commune de Saint-Hilaire a sollicité le soutien de la Commune concernant son action contre le projet de déversement de terres de remblais issues des travaux du Grand Paris,
Considérant que ce projet va avoir des conséquences néfastes sur l'environnement et la qualité de vie des habitants du secteur,
Considérant qu'il est nécessaire de s'opposer à ce type de pratiques que se font de surcroît sans aucune concertation avec les collectivités territoriales et établissements publics locaux concernés,
Le rapport du Maire entendu,

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

SOUTIENT l'action menée par la Commune de Saint-Hilaire contre le projet de déversement de terres de remblais issues des travaux du Grand Paris,

S'OPPOSE à ce que le sud de l'Essonne devienne un territoire « poubelle », sur lequel il serait possible de déverser ce que les autres ne veulent ni garder, ni gérer,

S'OPPOSE à un déversement de terres de remblais sur son territoire.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 21h30.